16 ANNÉE. —N°. 117 20 CENTIMES LE NUMÉRO. JEUDI, 19 OCTOBRE 1876.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 m matin.	5 h. 10 m matin.	6 h. 53 m matin.	10 h. 12 m matin.	10 h. 28 m matin.	10 h. 45 m matin.	4 h. 27 m soir.	12 h. 45 m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20 m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25 m matin.

Cahors, 19 Octobre.

Même obscurité dans les affaires orientales. On attend toujours que le sphynx de Berlin ait parlé. Parlera-t-il ?...

Il y a un seul point où la lumière devient de plus en plus vive. Nous voulons parler des armements de la Russie. L'émotion, d'après ce qu'on nous écrit de Paris, augmente à vue d'œil dans le monde politique; mais la guerre est un tel malheur qu'on est loin encore de désespérer de la paix.

Les partis hostiles au gouvernement actuel exploitent toutes les situations et tous les prétextes et marchent à l'unisson des journaux de Berlin, ou font courir des bruits odieux relatifs à l'attitude de notre pays. Le *Français*, qui pourtant n'est pas suspect d'amitié pour le ministère, mais qui a l'honneur d'être l'interprête de M. de Broglie, s'exprime ainsi à cet égard : « Il est faux « que la France, comme le disent « perfidement certains journaux de « Berlin, ait conclu une alliance « avec l'Angleterre. Il est également faux qu'elle ait prêté son « appui à la Turquie pour l'armistice de six mois. Notre gouvernement n'a pris parti pour personne ni sur aucun point. Comme « l'intérêt de la France l'exige, il « se tient dans une réserve absolue. »

On lit dans le *Soleil :*

Un bruit directement susceptible de de nous émouvoir a circulé dans les cercles financiers. On y a dit que le cabinet de Versailles avait reçu du cabinet de Berlin, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Allemagne, une mise en demeure d'avoir à faire connaître ses vues sur les affaires d'Orient.

Cette nouvelle est évidemment fausse, au moins dans les termes où elle est donnée. Il suffit de la moindre réflexion pour s'en convaincre.

Le cabinet de Berlin ne peut rien avoir fait remettre de pareil au cabinet de Versailles. Le prince de Bismarck n'a pu faire qu'une chose : c'est de sonder à cet égard le gouvernement français.

Le gouvernement français, nous en avons la conviction, se renfermera dans une complète abstention, se refugiant dans une neutralité absolue. L'Allemagne, moins qu'aucune autre puissance devra s'étonner de cette attitude réservée de la France.

Toute lutte contre le gouvernement devant aboutir à un insuccès certain dans la Chambre des députés, c'est au sein du Sénat que le combat parlementaire s'engagera sérieusement, à moins que M. de Broglie ne renonce à ses projets agressifs. Nous espérons toujours que M. de Broglie reculera avant d'entreprendre une campagne si imprudente, uniquement favorable aux pires ennemis de la France. Mais nous sommes heureux d'apprendre, par des renseignements particuliers de Paris, que le centre droit constitutionnel ne suivra pas, quoi qu'il arrive, M. de Broglie.

Ce qui s'est passé lors de la nomination de M. Dufaure au Sénat se passera encore, et il est à présumer, dès ce moment, que le centre droit proposera un nom à la gauche modérée et en acceptera un autre de la part de cette grande fraction du Sénat, pour le remplacement des deux sénateurs inamovibles récemment décédés, M. Wolowski et le général Letellier-Valazé.

M. Bocher et ses amis doivent rester absolument étrangers à toute alliance avec le bonapartisme. Le *Temps* a mille fois raison de dire : « Quelle conciliation possible, entre les vues générales d'un parti » sincèrement constitutionnel et » celles de deux ou trois autres » partis qui subissent la Constitution à regret, qui ont tout intérêt » à entraver son fonctionnement, à » faire douter de son efficacité au » moyen de conflits habilement » amenés, à désirer et à préparer » des crises que les constitutionnels » se feraient un devoir de conjurer. » En votant avec le centre gauche, » en donnant ses suffrages aux candidats pour lesquels ce groupe et » lui auraient de communes sympathies, le centre droit sera sûr » d'être toujours constitutionnel » sans cesser d'être conservateur, » de nommer un partisan du régime républicain sans risquer d'égarer ses voix sur un anarchiste. »

P. S. Nous lisons à l'instant dans le *Français*, organe de M. de Broglie :

Nous n'avons pas entendu parler du projet d'interpeller M. de Marcère que plusieurs journaux républicains, peut-être par une invention habile, prêtent à M. le duc de Broglie.

La scission se fait de plus en plus profonde et définitive entre les républicains intransigeants et les républicains opportunistes. Jusqu'ici les intransigeants avaient seuls pris hautement la parole et accablé chaque jour les opportunistes de leurs sarcasmes et de leurs mépris. Ceux-ci ne répondaient point, apportant une prudence extrême, on pourrait dire une timidité inouïe, dans tout ce qui pouvait amener une rupture décisive. Aujourd'hui, soit qu'ils aient un sentiment de confiance plus assuré dans leur force, soit qu'ils aient compris combien certaines solidarités sont dangereuses pour un parti de gouvernement, soit enfin qu'ils aient perdu patience en présence des perpétuelles injujures dont leurs amis d'hier les accablent, ils ripostent à leur tour et avec une hauteur de dédain qui ne peut manquer de les séparer à jamais.

Il y a quelques semaines, M. Gambetta prononçait en Suisse un discours fort vif, qui fut alors fort commenté. Voici maintenant un journal nouveau dont les directeurs sont MM. le Royer, Edmond Adam, sénateurs, et Andrieux, député de Lyon, la fleur en un mot, de l'opportunisme, appartenant, les uns et les autres, soit à la gauche républicaine, soit à l'Union républicaine. Ce journal débute naturellement par un programme dont voici les passages caractéristiques :

Faire violence à la volonté du plus grand nombre pour satisfaire *les impatiences de quelques-uns*; réaliser des réformes prématurées auxquelles résiste encore l'esprit public, c'est provoquer une réaction qui se manifeste bientôt à chaque élection par des choix hostiles au gouvernement établi.

L'expérience des gouvernements de combat est faite ; n'ayons pas la prétention de la recommencer au profit du parti républicain.

Pour cette politique de temporisation et de prudence au bout de laquelle nous apercevons très-clairement l'application complète et définitive des principes de la Révolution française, *nous ne nous flattons pas de rencontrer l'approbation des infaillibles qui habitent la région supérieure de l'absolu*.

Ceux-là, convaincus qu'ils sont les vrais représentants du peuple, *s'imaginent que la démocratie, c'est le gouvernement du pays par eux-mêmes.*

S'ils paraissent admettre qu'on ne gouverne pas contre les villes, ils semblent ignorer qu'il est plus impossible encore de gouverner contre les campagnes.

On le voit donc, les adversaires contre lesquels on s'apprête à entrer en campagne, ce sont les intransigeants. On semble comprendre enfin que là est le plus prochain, sinon le seul danger.

Comme le *Moniteur universel* et les autres organes constitutionnels, nous ne pouvons que trouver cela parfait, et nous souhaitons que cette belle ardeur ne se refroidisse pas.

L'article suivant traduit nos prepres impressions sur la situation actuelle, et justifie l'appréciation de l'un de nos correspondants du Lot en réponse aux idées tragiques et pessimistes qui troublent quelques cervelles.

Le rôle d'alarmiste à l'intérieur est devenu fort ingrat; ceux qui continuent de s'y consacrer auraient droit à quelque compassion si ce sentiment n'impliquait une certaine dose d'intérêt et de sympathie que leur métier ne mérite guère. Le moment est d'autant plus mal choisi pour vouloir inquiéter les autres, sous prétexte qu'on est soi-même déconfit et mécontent, que les vacances actuelles sont précisément les plus tranquilles, les plus exemptes de soucis et d'agitations que nous ayons eues depuis bien longtemps.

Pour la première fois depuis bientôt quatre ans, le pays a eu lui aussi des vacances; l'esprit public s'est détendu; on a respiré et travaillé en paix pendant la prorogation, parce qu'on a compris qu'on marchait désormais sur un terrain sans embûches et que la rentrée des Chambres ne pouvait ramener que la reprise régulière d'un mouvement connu et déjà éprouvé. Il y a plus : l'éventualité de complications extérieures, les agitations belliqueuses ou diplomatiques dont une partie de l'Europe est le théâtre, nous ont fait faire sur nous-mêmes un retour satisfait, égoïste si l'on veut; elles nous ont remis en mémoire le : *Suave mari magno* du poëte, et nous ont inspiré une nouvelle gratitude pour nos institu-

Nous savons que les destinées du pays ne peuvent être désormais engagées que par le pays lui-même. Aussi n'exagérons-nous rien en disant que la France est actuellement le pays d'Europe le plus rassuré, le plus calme, le plus libre d'esprit, sur les affaires du dehors comme sur les affaires intérieures.

C'est pourtant ce moment-là que choisissent des publicistes aigris pour déclarer que tout va mal, pour prendre durement à partie le chef du principal ministère politique, pour appeler sur lui et sur l'ensemble de l'administration républicaine le courroux des conservateurs et la censure des Assemblées. Quelle misérable guerre !

CORRESPONDANCE

Versailles, 17 octobre.

Dans la préoccupation de l'opinion publique, la situation est vue plus en noir aujourd'hui diplomatiquement parlant, elle n'a pas cependant fait un pas. Les puissances, avant d'entrer en pourparlers actifs au sujet de la proposition russe, s'observent et hâtent leurs dispositions réciproques.

Les puissances sont appelées à se concerter sur la durée de l'armistice, par la voie de leurs ambassadeurs ou bien directement, comme cela est rendu nécessaire par suite du séjour de l'empereur Alexandre et de la Chancellerie russe à Livadia où ne se trouvent pas le corps diplomatique accrédité auprès du Czar. Les pourparlers semblent devoir devenir particulièrement actifs entre les cabinets de St-James et de St-Pétersbourg. Mais il n'est pas revenu ici, que la date du 31 décembre comme clôture de l'armistice ait été formellement proposée par l'Angleterre. On représente l'attitude de l'Allemagne durant ces négociations comme réservée et purement expectante vis-à-vis la diplomatie européenne. On ne connaît pas exactement les dispositions du cabinet Austro-Hongrois. Quant à la France, on la dit résolue à ne prendre aucune initiative ni dans un sens ni dans un autre, et imitant dans tous les cas, la réserve de certaines Chancelleries. Quand les cabinets européens seront tombés d'accord sur les bases d'un armistice, il est probable que, conformément aux précédents, les puissances communiqueront à la Porte le résultat de cet accord par la voie de leurs ambassadeurs, qui, par des démarches isolées, feraient dans ce cas des déclarations concordantes.

La Sublime-Porte aurait alors à faire une réponse officielle à ces communications, à moins qu'elle n'ait pris à l'avance une initiative que l'Europe aurait agréée.

On a été très-étonné dans les cercles politiques français de l'attaque du journal le *Nord* contre la presse française. L'on ne voit pas ce qui a pu la justifier.

Il me revient que le *Journal de St-Pétersbourg* a, dans un article récent, reconnu que l'attitude de la France avait été irréprochable durant la crise qui se poursuit.

Le discours de M. de Marcère

Voici, d'après l'agence Havas, les principaux passages du discours prononcé au Quesnay par M. le ministre de l'intérieur :

M. de Marcère s'est fait une loi de ne pas traiter, dans cette fête de famille, de questions politiques; il ne cherchera pas quels sont ses adversaires, il ne prendrait nul plaisir à les énumérer, mais on peut se demander quelles sont les causes sérieuses de ces résistances et interroger les hommes de bonne foi avec le désir de les convaincre. Quelques-uns croient et disent que ce régime pêche par l'absence de gouvernement; il y a des gens qui aiment à sentir le frein.

Les hommes dignes de la liberté se trouvent à l'aise sous l'empire des lois, mais il leur déplaît d'en subir le joug; il est, d'ailleurs, surprenant que la plupart de ceux qui se plaignent de n'être pas assez gouvernés se plaignaient, il y a bien peu d'années, du gouvernement à outrance et prétendaient abhorrer le despotisme.

Aujourd'hui, ils affirment qu'il n'y a de gouvernement que lorsque ce sont eux qui l'exercent, mais la nation est indifférente à ces vains reproches; il lui suffit d'être rassurée et elle l'est.

D'autres encore ne se croient plus en sécurité, en réalité ils craignent d'être dépossédés d'influences qui sont fort légitimes, mais que le pays a bien le droit de ne vouloir subir que si ces influences tournent à son avantage.

Le gouvernement a la charge des intérêts généraux et parmi ces intérêts, du premier de tous, c'est-à-dire de la stabilité des institutions. Que ces influences consentent à s'exercer dans le sens des institutions établies, et elles n'ont rien à redouter, au contraire, car ainsi se trouvera formée cette union si désirable de tous les Français, qui, étant unis, rendront à la commune patrie toute sa force et toute sa grandeur.

C'est à cette union que les bons citoyens doivent travailler avec une persévérance que ne doit lasser aucune opiniâtreté. La paix publique et la fortune de la France sont à ce prix. La France, c'est un nom qu'on ne peut prononcer sans qu'il résonne délicieusement à l'oreille Il faut l'aimer et la servir sans relâche, avec un esprit de sacrifice et un désintéressement sans réserve.

L'orateur, résumant sa pensée; propose à la réunion de boire à M. le maréchal président de la République, dont le nom est associé naturellement à toute fête de ce genre, à la France et à la petite patrie dont les enfants sont groupés autour de cette table, enfin à l'amphitryon lui-même, le cher et honoré M. Hautcœur.

***

On lit dans le *Journal des Débats :*

M. le ministre de l'intérieur vient de prononcer au Quesnoy un discours qui, quoique fort peu étendu, n'en contient pas moins d'excellentes déclarations auxquelles le pays applaudira. Se trouvant au milieu de ses électeurs, M. de Marcère a cru devoir répondre en peu de mots aux attaques violentes que les partis dirigent chaque jour contre sa personne et contre ses actes politiques. Il n'a pas eu de peine à écarter des calomnies dont tous ceux qui ont suivi sa vie publique connaissaient déjà l'évidente fausseté.

De tout temps de pareilles accusations ont été lancées contre les hommes qui occupaient le pouvoir. Aussi n'y a-t-il que les esprits étroits ou les cœurs faibles qui puissent s'en émouvoir.

Après s'être défendu lui-même, M. de Marcère a défendu la République contre laquelle s'élèvent encore bien plus de voix accusatrices. Ce qu'on reproche à la République, c'est de n'être pas un gouvernement. Singulier reproche, en vérité, de la part de partis qui se plaignaient naguère d'être trop gouvernés ! « Il y a des « hommes, a dit M. de Marcère, qui ai« ment à sentir le frein. » Il aurait dû ajouter que les mêmes hommes s'irritent du moindre obstacle, dès que cet obstacle ne vient pas d'eux-mêmes ou de leurs amis. Sous toutes ces polémiques dont la violence trouble les imaginations facilement émues se cachent de simples compétitions de pouvoir.

Les membres les plus connus de l'Opposition libérale sous l'Empire sont devenus plus tard les chefs des gouvernements de combat. Ils ont repris à leur compte les traditions du régime qu'ils avaient contribué à renverser. Faut-il céder aujourd'hui à leurs ardentes réclamations ? M. de Marcère ne le croit pas, et il est en cela d'accord avec le sentiment de la France. La République est ouverte à tous ; à Dieu ne plaise qu'on essaie d'en exclure personne ! Mais si les anciennes influences sociales veulent s'exercer à l'abri de nos institutions nouvelles, c'est à la condition d'agir dans le sens de ces institutions, pour les affermir et les rendre durables, non pour les affaiblir et les renverser. Il n'y a pas d'autre moyen, comme l'a dit encore M. de Marcère, « de former cette union de tous les bons » citoyens qui est indispensable à la paix » publique et à la fortune de la France. » Le gouvernement actuel ne poursuit pas un autre but, et c'est l'espérance de l'atteindre qui le soutient au milieu des dégoûts, des difficultés et des violences des luttes de chaque jour.

***

La **Patrie** relève le passage du discours de M. de Marcère où le ministre a fait allusion aux manœuvres qui ont pour but de changer la forme de nos institutions. La *Patrie* dit que c'est là peut-être son principal dissentiment avec l'honorable ministre.

Le **Pays** et l'**Ordre** critiquent le discours de M. de Marcère.

Le **Temps** fait à propos de ce discours les réflexions suivantes : M. de Marcère est un de ces hommes qui sont venus à la République par nécessité et par raison et cette conduite patriotique lui a valu, comme on le sait, l'honneur de violentes attaques de la part d'adversaires du gouvernement républicain. Dans son discours du Quesnoy, il s'est souvenu de ces attaques, et il paraît y avoir répondu assez vivement. Mais partisan de ce que l'on a appelé la république ouverte, M. de Marcère appelle à l'union sur le terrain de la République constitutionnelle, ses adversaires actuels. Qu'ils renoncent à faire revivre des régimes passés pour ne plus revenir, « et nous leur tendrons la main, » dit-il. Cette réconciliation qu'il désire tardera encore pour quelques-uns la bouderie et l'aigreur ne sont pas encore passées de mode dans certains milieux politiques. Mais la République peut attendre, le temps fait son œuvre et il travaille pour elle. »

Le **Bien public** dit que M. de Marcère, par ce nouveau manifeste politique, n'a point évidemment diminué le nombre de ses ennemis, mais qu'il a augmenté le nombre de ses amis.

La **France** ne saurait « trop admirer la franchise et la hardiesse avec lesquelles l'honorable orateur signifie leur congé aux anciennes classes dirigeantes, et proclame l'avènement de la démocratie. « Le gouvernement établi, continue M. de Marcère, c'est vous tous. Vous avez le droit parce que *vous êtes les maîtres* — étant le suffrage universel, — d'exiger que tous vos avantages soient garantis. » *Vous êtes les maîtres !* Ces paroles, dit la *France* que ne désavoueraient pas les représentants les plus extrêmes du radicalisme, et que les plus modérés doivent accepter parce qu'elles sont l'exacte expression de la vérité, ces paroles résument la situation présente, telle que l'ont faite nos institutions. Et nous sommes heureux de les entendre sortir de la bouche du ministre de l'intérieur. »

Le **Français** soutient que les persécuteurs dont la main déchire M. de Marcère sont des fantômes qu'il crée habilement et à plaisir, pour se procurer la gloire d'être plus populaire à gauche. Mais qu'il se rassure, dit-il, nous n'avons pas la méchante intention de le martyriser, nous attendrons patiemment la fin de son association avec les radicaux. Si M. de Marcère veut être plus sérieux et plus véridique dans un autre banquet, nous lui conseillerons d'omettre tous ces griefs fantastiques et nous le supplierons seulement de justifier la politique de tolérance et de connivence qu'il pratique avec les radicaux; car voilà toute notre accusation.

La **Défense** formule le même reproche.

La **Presse** loue surtout la droiture et la sincérité du ministre de l'intérieur. « Tous assurément, dit-elle, n'approuvent pas sa modération, sa prudence; mais tous apprécient sa loyauté. On peut le critiquer, on ne le soupçonne pas. C'est le secret de sa force, qui est d'autant plus grande qu'elle n'a pas été improvisée, et que beaucoup de ses amis eux-mêmes en doutaient à la première heure. Nous la connaissions de longue date, et nous ne saurions être étonné des résultats qu'elle a produits. »

La *République française* publie le rapport préparatoire ci-après fait au nom de la commission du budget pour la réforme de l'impôt, par M. Léon Gambetta.

PROPOSITION DE LOI.

Art. 1er. — Un crédit de deux millions de francs est ouvert au ministère des finances pour opérer dans les pièces cadastrales la séparation des propriétés bâties et non bâties ; ladite somme sera inscrite au budget de 1877, sous un chapitre spécial (55 *ter*), qui aura pour titre : Frais de remaniement des pièces cadastrales.

Art. 2. — Dans le budget de 1878, un contingent distinct devra être affecté pour les propriétés non bâties et pour les bâties. Le titre contingent foncier sera réservé à celui des propriétés non bâties.

Art. 3. — Le contingent des propriétés bâties prendra le titre d'immobilier ; il sera formé de la partie distraite du contingent de l'impôt foncier, à laquelle on ajoutera le principal actuel de l'impôt des portes et fenêtres. Cette contribution, dite immobilière, sera perçue comme impôt de répartition de la même manière que l'est l'impôt foncier. La distribution en sera faite entre les contribuables de chaque commune spécialement portées sur un état des propriétés bâties, destinées à la location immobilière, état qui sera dressé dans chaque commune.

Art. 4. — Un projet de loi spécial sera présenté par M. le ministre des finances, dans le but :

1° De réglementer les conditions spéciales de répartition et de perception de cet impôt tant qu'il aura le caractère d'impôt de répartition ;

2° D'organiser dans chaque commune un état des propriétés bâties, dressé de telle sorte que le revenu imposable se confonde avec le revenu réel, déduction faite d'un trentième pour les frais d'entretien ;

3° de proposer la transformation de cet impôt de répartition en impôt de quotité, pour le jour où le taux pourra être fixé par le pouvoir législatif, après que l'état général du revenu imposable de la propriété bâtie en France lui aura été communiqué.

Art. 5. — Les usines, hangars, magasins, boutiques et chantiers qui ne sont pas loués, mais utilisés par les propriétaires eux-mêmes dans un but industriel et commercial, ne seront pas soumis à la contribution immobilière.

Les revenus que ceux-ci pourront en tirer par le fait de leur exploitation seront atteints par l'impôt au moyen de la contribution industrielle et commerciale, établie au lieu et place de l'impôt des patentes.

La contribution commerciale et industrielle est assise sur les profits du commerce et de l'industrie, d'après les déclarations préalables de chaque entrepreneur sur ses profits pendant l'année antérieure.

» Un projet de loi spécial déterminera comment cette contribution remplacera l'impôt actuel des patentes.

» Art. 6. — Les dispositions de la loi du 29 juin 1872, établissant une taxe annuelle et obligatoire de 3 0/0 sur certains revenus mobiliers, sont étendues :

» 1° Aux intérêts de tous les fonds d'Etat nationaux :

» 2° Aux intérêts de fonds d'Etat payés en France pour le compte des gouvernements étrangers ;

» 3° Aux pensions viagères payées soit par l'Etat, soit par les Compagnies d'assurances, soit par les Sociétés industrielles ;

» 4° Aux revenus annuels mobiliers quelconques, payés en exécution de contrats authentiques par l'intermédiaire des officiers ministériels.

» Art. 7. — Des règlements d'administration publique fixeront :

» 1° Les conditions au moyen desquelles les étrangers seront admis à prouver qu'ils sont légitimes propriétaires de titres de rente, et que, ne résidant point sur le territoire français, ils n'ont pas à contribuer aux charges de l'Etat :

» 2° Les formalités au moyen desquelles devront être accrédités auprès du gouvernement français les mandataires chargés par les Etats étrangers de faire les paiements réguliers d'intérêt pour les emprunts émis sur nos places ;

» 3° Le mode d'après lequel la taxe du 3 0/0 sur les pensions viagères et les revenus mobiliers de tout genre devra être perçue pour le compte de l'Etat par les diverses Compagnies, Sociétés et officiers ministériels sous leur responsabilité, au moment où ils en effectueront le paiement.

» Art. 8. — Une loi règlera la transformation de l'impôt personnel actuellement assis sur la tête de chaque citoyen et fixé à trois journées de travail, en un impôt sur les salaires, traitement et honoraires, proportionnel au revenu que tout contribuable non entrepreneur tire de l'exercice de sa profession.

» La même loi règlera la transformation de la contribution mobilière actuelle en une taxe assise sur les objets mobiliers quelconques réunis par chaque contribuable dans ses habitations, en même temps que sur ces habitations, parcs et jardins, quand les unes et les autres ne servent pas à la production agricole, industrielle ou commerciale, qu'ils ne sont pas loués et ne servent qu'à l'agrément de leurs propriétaires.

» Ces deux impôts, réunis en une seule contribution sous le titre de personnelle et d'habitation, seront établis sur la déclaration du contribuable, contrôlée par une commission de contrôle.

» Ladite déclaration portera, d'une part, sur le revenu annuel obtenu par le contribuable dans l'année antérieure, et d'autre part sur la valeur des objets mobiliers accumulés par lui dans son habitation et de cette même habitation quand elle est d'agrément.

» Les conseils généraux seront appelés chaque année, entre un maximum et un minimum donnés par la loi, à désigner dans chaque département la somme nécessaire pour faire face aux nécessités de la vie, et celle qui représente le matériel indispensable.

» Art. 9. — La quotité de la contribution personnelle et d'habitation ne pouvant être sérieusement établie avant que soit connu l'ensemble des déclarations, une loi fixera comment cette contribution sera provisoirement perçue sous forme d'impôt de répartition.

» Le principal actuel de la contribution personnelle mobilière sera réparti par cette loi entre les départements au prorata de l'ensemble des déclarations de chacun d'eux.

» Art. 10. — Tous les accroissements de ressources dépassant le montant des quatre contributions directes perçu en 1876, et provenant de leur transformation, seront dès à présent consacrés à la suppression ou au dégrèvement des taxes indirectes dans l'ordre suivant :

» 1° Suppression de la taxe sur la petite vitesse ;

» 2° Suppression des taxes sur la chicorée, les huiles et les savons;

» 3° Suppression des taxes sur le papier, les vinaigres, la bougie et la stéarine ;

» 4° Réduction des droits sur les sucres, les lettres et les dépêches télégraphiques, les vins et les alcools.

» M. le ministre des finances devra, sous sa responsabilité expresse, présenter aux Chambres un ou des projets de lois sur ces suppressions ou dégrèvements, au fur et à mesure qu'une quantité équivalente au produit qu'on retire de l'une ou de l'autre de ces taxes aura été assurée au Trésor par la mise en œuvre de l'une quelconque de ces dispositions. »

Le rôle de la Prusse

On se rappelle que le gouvernement Allemand a communiqué plus d'une fois ses résolutions à l'Europe par l'entremise des journaux anglais, et notamment du *Times*. Une dépêche de l'agence Havas nous apprend aujourd'hui que le journal de la Cité fait un appel direct à l'intervention du cabinet de Berlin pour conjurer la crise qui menace la paix de l'Europe. Il est facile de saisir quel est le mobile de cette invocation au *deus ex machina*.

Londres, 16 octobre.

Le *Times*, parlant de la Notte ottomane du 12 octobre, déclare que l'armistice proposé par la Sublime-Porte est, dans le fait, sans conditions.

Le *Times* dit que l'attitude du gouvernement Russe ne laisse pas de doute que, si la Turquie n'accepte pas les propositions des puissances, la Russie est prête à intervenir. La crise qui menace ainsi cause beaucoup d'inquiétude : nous sommes arrivés à un point où la décision sur la question de l'armistice de six semaines va avoir pour l'Europe des conséquences plus importantes que tout ce qui a pu se produire au moment des grandes guerres du commencement du siècle.

Le refus de la Russie d'accepter un armistice de longue durée est très-blâmable, mais la Porte serait extrêmement imprudente de refuser un armistice plus court.

Il n'est pas trop tard, continue le *Times*, pour retenir la Russie sur cette pente, et s'il est un pays qui peut sauver le monde d'une guerre épouvantable, c'est l'Allemagne. Elle a le pouvoir de faire accepter au moins une trêve. Il dépend de M. de Bismarck d'user de ce pouvoir.

Qu'il dise seulement que l'Allemagne ne permettra pas à la Russie de s'établir sur le Danube, et le Czar saura bien trouver les moyens d'arrêter l'enthousiasme slave de ses populations qui l'entraînent, lui et le monde entier, vers la guerre. Les meilleures garanties pour la paix sont d'abord la ferme attitude d'une grande puissance militaire comme l'Allemagne, ensuite, une alliance cordiale entre cette puissance et l'Angleterre, dans le but d'opérer en Turquie les réformes que l'on réclame.

D'un seul mot, dit le *Times*, en terminant, M. de Bismarck peut sauver l'Europe de calamités bien plus redoutables que celles qu'ont produites les guerres qu'il a entreprises. Sa responsabilité est non moins grande que son pouvoir.

Le même journal publie la dépêche suivante, en date de Berlin, 15 octobre :

L'attitude de la Russie devient plus pacifique. L'accord manifesté par la France et l'Angleterre à considérer les propositions turques comme acceptables paraît avoir fait impression à Saint-Pétersbourg.

Tout dépend de la décision qui sera prise à Livadia. Les objections de la Russie à un armistice de longue durée ont été formulées d'un ton calme, raisonné, indiquant un désir de négocier.

Le danger d'une collision immédiate est écarté.

Ce serait donc à l'Allemagne, suivant le *Times*, que l'on devrait la solution des difficultés actuelles, si l'Allemagne daignait annoncer sa volonté au monde. Evidemment c'est là un ballon d'essai, et il importe de savoir si les déterminations du gouvernement Allemand sont conformes à celles qu'on lui prête ou qu'il se fait attribuer.

Voici maintenant que, suivant l'ordre accoutumé, une feuille dévouée au chancelier donne la réplique au *Times*, cela était prévu :

La *Gazette nationale*, répondant au

Times, dit que la puissance de l'Allemagne ne donne pas à ce pays le droit ni ne lui impose le devoir de risquer son propre repos pour sauvegarder les intérêts des autres.

C'est la phase prussienne qui commence. Nous n'allons pas tarder à savoir ce que pense et ce que veut le sphinx de Berlin.

(L'Echo).

INFORMATIONS

Les derniers renseignements qui nous parviennent de Constantinople représentent l'agitation, l'inquiétude et le fanatisme comme extrêmes parmi les musulmans de Stamboul.

Le 14, une révolution a été près d'éclater, les khodjas et les softas ayant ameuté le peuple contre un gouvernement « qui menace de ruiner la religion et l'héritage d'Osman. »

Les officiers supérieurs et commandants d'armée ont, paraît-il, embrassé le parti des softas, mais seulement pour renverser Midhat-Pacha.

Le sultan a dû doubler sa garde, et il vit continuellement réfugié au fond de Dolma-Bagtché, sans oser sortir.

Dans les cercles diplomatiques, cette situation fort inquiétante pour les Européens de Péra, est vivement discutée, et nous croyons savoir que le cabinet de Londres a promis à sir Henry Elliot de donner l'ordre à la flotte de Besika-Bay d'entrer dans le Bosphore au moindre symptôme menaçant d'une explosion générale du fanatisme musulman.

Nous apprenons que M. Ristitch a communiqué aux consuls des puissances à Belgrade les résolutions du gouvernement et de l'armée serbes touchant les propositions d'armistice. Accepter un armistice qui dure jusqu'à la fin décembre est la limite des concessions que la Serbie puisse faire.

D'après le *Tagblatt*, à la suite d'une enquête ordonnée par l'amirauté anglaise, il a été prouvé qu'à l'aide des vapeurs des quinze Compagnies maritimes, l'Angleterre pourrait en cas de guerre, transporter en trois semaines, dans l'Archipel, 90,000 hommes, tandis qu'en 1854, elle ne put débarquer, à Varna, en six mois, que 64,000 hommes.

Les journaux de l'Inde annoncent que l'émir de Caboul, Ghir Ali, ayant reçu en grande pompe un envoyé de la Russie chargé de négocier avec lui un traité d'alliance, l'agent de l'Angleterre près l'émir, Atta Mohammed Dhom, protesta contre cette réception magnifique qu'il traita d'inconvenante.

Sur quoi l'émir déclara qu'il lui importait peu de plaire ou de déplaire au gouvernement de l'impératrice, et l'agent anglais reçut bientôt de Calcutta l'ordre d'avoir à quitter Caboul, et de rompre avec l'émir. Il paraît cependant que le vice-roi a compris, depuis, le terrain que cette rupture lui faisait perdre dans l'Asie centrale, et qu'il a désavoué par des excuses auprès de l'émir, la protestation d'Atta Mohammed Kham.

Le *Ruski Mir*, de Saint-Pétersbourg, l'organe du général Tchernaïeff, déclare qu'une tentative de la part de l'Angleterre de fermer le Bosphore amènerait une guerre entre l'Angleterre et la Russie.

Ce que demande la Russie, ajoute ce journal, n'est pas la possession de Constantinople, mais la navigation libre et sans contrôle du Bosphore.

Dans la réunion du cabinet tenue hier sous la présidence de M. Dufaure, les ministres se sont occupés uniquement des affaires courantes.

Conformément aux traditions du régime parlementaire, le cabinet a l'habitude de tenir, sous la présidence du premier ministre, des réunions préparatoires de ses séances officielles. Dès samedi, il avait arrêté sa séance d'hier.

Il est inexact que la Russie soit disposée à accepter ou à faire accepter par la Serbie un armistice devant se prolonger jusqu'à la fin de décembre.

Le gouvernement du czar s'en tient aux propositions du cabinet anglais lui-même, et appuie la proposition d'un armistice d'un mois au minimum, de six mois au maximum.

Le maintien de la paix devient de plus en plus incertain.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Les candidats admis au volontariat d'un an sont informés que le tirage au sort pour déterminer le rang d'après lequel les jeunes gens susceptibles de contracter l'engagement conditionnel pourront être admis à désigner, parmi les corps indiqués, celui dans lequel ils désirent servir, aura lieu lundi, 23 octobre, à deux heures, à Cahors, à l'Hôtel de la Préfecture.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,

» L'attention de l'administration vient d'être appelée sur un nommé Hanneler, habitant la Suisse et actuellement en résidence à Baden, dans le canton d'Argoire. Cet individu, signalé comme un escroc des plus dangereux, chercherait, par des lettres datées de Zurich et de Thonne, à se mettre en rapport avec des maisons françaises s'occupant spécialement de la vente des denrées alimentaires et des vins.

» Il se serait adressé ainsi à diverses maisons connues, comme celles de MM. de St-Marsot, à Reims ; Dumolard, à Mâcon ; Duperrier et Ce, à Paris ; Vivarez-Hermann, à Cette ; Tamizet, à Plombières.

» Je crois devoir porter ces renseignements à notre commerce, afin d'empêcher, s'il est possible, le nommé Hanneler de renouveler ses tentatives d'escroquerie dans notre pays. »

On a eu raison de dire que le succès de M. Peyrusse dans la dernière élection du Gers, était uniquement dû au mécontentement produit, au sein des populations, par deux annulations successives. Nous sommes heureux, en effet, de lire et de constater que dix-sept maires bonapartistes ont été renversés de leurs sièges, le 9 octobre dernier, par les conseils municipaux du Gers.

Mardi matin, les prêtres ordonnés en 1851, dans le diocèse de Périgueux, avec M. l'abbé Gouzot, curé-archiprêtre de la cathédrale, ont célébré, à Saint-Front, le vingt-cinquième anniversaire de leur sacerdoce. A huit heures, un service a eu lieu en l'honneur des défunts, MM. Manière, Dion, Salleix, Charouceuil et Chalard. A dix heures, une messe d'action de grâces a été chantée par M. l'abbé Lavergne, archiprêtre de Nontron, pour les vénérables prêtres, au nombre de dix-sept, qui se trouvent encore vivants, et qui, tous, assistaient à cette intéressante cérémonie, sous la présidence de Mgr Dabert.

La famille Courtois vient donner dans notre ville quelques représentations de ses exercices instructifs, amusants et de bon goût.

Dimanche prochain, et pour six jours seulement, il sera donné à notre public d'apprécier les tours de physique et de prestidigitation, dont M. Courtois est seul, dit-il, de son Ecole.

Nous publierons dans notre prochain numéro le programme la soirée.

Nous empruntons aux almanachs de Mathieu de la Drôme pour 1877 les indications suivantes :

Novembre.

Pluie et neige au premier quartier de la lune, qui commencera le 1er et finira le 8. Froid vif. Glace dans les pays montagneux, plus particulièrement dans la région du nord-est de la France. Vent fort sur toutes les côtes de la Franco et sur les Iles Britanniques. — Tourmentes au large de l'Océan. Méditerranée agitée. Bourrasques sur les côtes de la mer Noire. — Naufrages à redouter sur les côtes d'Angleterre, de France, d'Espagne et du Portugal. — Forte houle sur l'Adriatique. — Temps relativement beau du 8 au 16. Air vif. Vent du 10 au 11. Neige vers le 14, dans la zone de l'Est, en Belgique, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, ainsi que dans la péninsule scandinave. — Vent, pluie ou neige le 19, plus particulièrement des régions du Nord et du Nord-Ouest (Normandie, Manche et Bretagne) et sur le littoral du nord-ouest de l'Océan. — Vent fort, du 22 au 23, sur toutes nos côtes, notamment sur le golfe de Lion-Froid. — Méditerranée également agitée dans la partie orientale de son bassin. Relâches dans les ports de la Syrie, de l'Egypte, ainsi que dans ceux des îles de Chypre et de Candie. — Période relativement belle du 24 au 30. Temps froid et sec. Glace dans la région du Nord-Est. — Vent et pluie de courte durée dans la zone de l'Ouest et du Sud-Ouest. — Temps rigoureux dans les contrées du Nord, ainsi que sur le littoral de la Baltique et dans la Russie septentrionale et centrale. — Mois venteux, alternativement glacial et beau. — Sinistres maritimes fréquents, Hygiène à observer rigoureusement.

PLANTATION AUTOMNALE DES POMMES DE TERRE.

Les résultats de l'expérience suivante, que je dois un peu au hasard, me donnent à croire qu'en culture, nous sommes plus qu'il ne faut esclaves de la tradition. La plantation des pommes de terre, par exemple, se fait ordinairement de février à juin; nous nous en sommes toujours tenus-là.

Or, je n'hésite pas, pour mon compte et jusqu'à preuve du contraire, à déclarer qu'en ce cas, nous procédons à contre temps, et de certifier que si nos récoltes de pommes de terre ne sont plus si fécondes, c'est uniquement par la raison que nous plantons ce tubercule à une époque de l'année où il lui devient impossible de lutter énergiquement, par la suite, contre les variations atmosphériques de la saison.

Et si, au point de vue botanique, nous nous rendons compte des caractères qui distinguent ce tubercule, nous reconnaîtrons avoir affaire ici à une plante à souche réellement vivace, que nous traitons en plante annuelle.

Or, un jour du printemps 1874, je remarquai à travers champs une foule de tiges de pommes de terre provenant de tubercules échappés au moment de l'arrachage de la saison dernière. Je fis soigner ces touffes, et dans les premiers jours du mois de mars j'en récoltai la moitié en vert pour l'usage de la maison. Les tubercules alors étaient gros, nombreux, bien venus. Ce qui resta en terre fut arraché dans les derniers jours de mai, et je conservai soigneusement cette récolte inattendue.

L'idée me vint alors d'essayer une plantation de pommes de terre au mois d'octobre. Pour cela, je disposai d'un carré de 10 mètres environ; il fut chargé de fumier de cheval que l'on enterra à la bêche vers la mi-août 1874. On donna une nouvelle façon le 26 octobre, et je plantai le lendemain. Les tubercules pour la plantation furent choisis de grosseur moyenne, plantés entiers, enfouis dans le sol à une profondeur de 0m20 à 0m25. J'abandonnai alors le carré à lui-même pour le traiter au printemps de la manière suivante :

Vers la fin de février 1875, les tiges de mes pommes de terre commençant à sortir du sol, je fis donner un bon vinage et butter fortement, plutôt pour préserver les tiges des gelées blanches que pour favoriser les tubercules. Cette seule opération réussit à merveille, et vers la fin du mois de mai je récoltai des pommes de terre saines, jolies, la plupart très grosses, très abondantes, très bonnes.

Je renouvelai cette expérience au mois d'octobre 1875, et, malgré quelques gelées blanches qui sévirent sur mes pommes de terre au printemps dernier, la récolte a été aussi féconde en 1876 que l'avait été celle du printemps 1875, cela indépendamment des fortes gelées et des neiges de l'hiver dernier.

Il résulte de cette expérience que les pommes de terre plantées à l'automne ne sont point arrêtées dans leur croissance par les chaleurs et les sécheresses de l'été, comme cela arrive huit fois sur dix; que le rendement est supérieur, que les tubercules développés sous l'empire de conditions avantageuses restent sains, et qu'au point de vue de la précocité, la plantation d'automne l'emporte sur tous les points.

J'ai pris le parti de planter cette année beaucoup de pommes de terre au mois d'octobre, et j'invite les cultivateur à tenter des expériences analogues sur tous les points de la France, et à en faire connaître les résultats.

GAGNAIRE fils aîné,
horticulteur à Bergerac.

DERNIÈRES NOUVELLES

Le *Français* d'hier soir, qui nous arrive à l'instant publie les graves nouvelles suivantes :

On annonce qu'un traité aurait été conclu entre la Russie et l'Autriche. Encore bien que cette nouvelle nous soit confirmée d'une manière sérieuse, nous ne la publions que sous réserves. On assure, en effet, que l'existence de ce traité n'aurait fait, jusqu'à présent, l'objet d'aucune communication officielle.

Les nouvelles reçues de l'étranger ont aujourd'hui une certaine gravité : la Russie est silencieuse, l'Angleterre paraît embarrassée. On considère comme rapprochée l'éventualité d'un conflit qui paraissait jusqu'à présent pouvoir être évité. Une tentative est faite cependant en ce moment même auprès de la Porte, par les puissances, pour qu'elle consente à l'armistice de six semaines. C'est de cet état de choses que M. le duc Decazes a dû ce matin, croyons-nous, entretenir le conseil des ministres.

Le monde financier paraît assez ému de la situation des affaires européennes. Hier soir, on remarquait une grande animation parmi les spéculateurs réunis sur le boulevard des Italiens, et ce matin, dès dix heures, les groupes formés sur le trottoir entre la rue Le Peletier et la rue Drouot discutaient les chances respectives de la Turquie et de la Russie. La Bourse a fermé avec 2 fr. de baisse sur nos rentes.

D'un autre coté, on lit dans la *France* :

Nous sommes en mesure d'affirmer qu'à Livadia une convention a été signée entre M. Bratiano, fondé de pouvoirs du prince Charles de Roumanie, et le prince Gortschakoff. Aux termes de ce traité, le prince Charles sera proclamé roi de Roumanie. L'armée roumaine recevra pour commandants des officiers russes, et sera réorganisée par eux; les bouches du Danube, c'est-à-dire la partie de la Bessarabie que le traité de Paris restituait à la Moldavie, seront annexées à la Russie; en revanche, le royaume de la Roumanie s'agrandira de la Bukovine et de la majeure partie de la Transylvanie.

Cette convention, ratifiée déjà par l'empereur Alexandre, va être soumise à la ratification du prince Charles. C'est dimanche soir que ces résolutions ont été connues à Bukarest, et, le lendemain, un télégramme de M. Bratiano rappelait M. Rosetti, président de la Chambre roumaine, en mission extraordinaire auprès du gouvernement français.

M. Rosetti, qui s'attendait depuis le 11 à être rappelé, partira ce soir ou demain matin.

On commence à comprendre dans nos cercles diplomatiques que la présence de M. Rosetti à Paris n'avait pour but que de donner au gouvernement français le change sur les intentions de la Roumanie.

Bourse de Paris

Cours du 19 octobre.

Rente 3 p. %.....	68.30
— 4 1/2 p. %.....	98.00
— 5 p. %.....	103.75

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 18 oct.	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.670 »	3.710 »
Crédit foncier.....	690 »	730 »
Orléans-Actions ...	975 »	1.045 »
Orléans-Obligations.	332 »	332 50
Suez.....	610 »	645 »
Italien 5 %.....	68 »	71 90

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

La Chanson du jour illustrée. Le Conservatoire Populaire du Chant, tels sont les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empressement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour : l'une publie les Œuvres des principaux compositeurs modernes, l'autre les Œuvres anciennes des compositeurs célèbres.

L'éditeur, GUSTAVE AVOCAT, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative a su résoudre le problème de la bonne musique à bon marché, en disant à ses lecteurs *Cinquante-deux compositions avec l'accompagnement de piano*, devenues presque populaires, pour le prix vraiment incroyable de 5 fr.

Nous sommes convaincus que la *Chanson du Jour* et le *Conservatoire populaire du Chant* ont leur place marquée dans toutes les maisons où l'on tient à être au courant des Nouveautés à succès et à se former une jolie bibliothèque des Œuvres célèbres des grands compositeurs de musique.

En vente chez GIRMA libraire à Cahors.

LES PLUS GRAND SUCCÈS DU PIANO

ŒUVRES NOUVELLES
DE JULES KLEIN

Cerises Pompadour, Fraises au Champagne, Patte de Velours, Lèvres de Feu, Pazza d'Amore, Cuir de Russie, valses.
Radis Roses ? Mazurka.
France adorée ! Marche française.
Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, polkas.
Transcriptions brillantes à 4 mains, par **Renaud de Vilbac;**
Cerises Pompadour, valse, *Radis roses*, mazurka.
Jules Klein, quadrille, composé par Deransart, chef d'orchestre de Valentino, sur les œuvres populaires du célèbre compositeur. (Le même quadrille transcrit à 4 mains, par **Renaud de Vilbac**).
Valses chantées : *Fraises au Champagne* et *Pazza d'Amore*.
Mélodies célèbres de Jules Klein :
Rayons perdus, Soupir et Baisers.
On reçoit *Franco* les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 en timbres-postes (à 4 mains : 3 fr. ; 2 fr. pour le Quadrille ; 1 fr. 70 pour les Mélodies) à Colombier, éditeur, rue Vivienne, 6, à Paris.

Une nouvelle Edition de la Géographie illustree complète de la France, par Jules Verne et Théophile Lavallée, entièrement remise au courant des changements de toute sorte : territoire, lignes de chemins de fer et autres, survenus depuis 1870, paraît aujourd'hui à la Librairie J. Hetzel et Ce, 18, rue Jacob. Cette révision minutieuse, qui touchait à la fois aux dessins et au texte, aux cartes, a été confiée au soin de M. Dubail, professeur adjoint de Géographie à l'Ecole spéciale de Saint-Cyr.

Cet excellent ouvrage est orné de 95 Cartes et de 100 grandes vues des principaux sites et mouvements de France. Il paraît en 20 fascicules à 50 c. et formera, complet, un très-beau, très-fort et très-riche volume illustré, petit in-4°, à deux colonnes de 800 pages ; son prix d'une modicité extraordinaire, 10 fr. broché, 13 fr. cartonné doré, le met à la portée de tous. En vente les quatre premiers fascicules.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant **52** fois par an, vient chaque semaine rappeler à l'abonnée le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont e nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la *Mode illustrée* en **16** années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par le fini de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice Mme EMELINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement *journal de la famille*, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la *Mode illustrée* a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité remfermées dans les bornes d'une sage économie, et de lenr apprendre, par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position ; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès de la *Mode illustrée*. c'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et Ce, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements :
1re édit.: 3 mois, **3** fr 50; 6 mois, **7** fr.; 12 mois, **14** fr. 4e — avec une gravure coloriée chaque numéro :
3 mois, **7** fr.; 6 mois, **13** fr. 50; 12 mois, **25** fr
S'adresser également dans les librairies des départements.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, snausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolié diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, teus désordre de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.—80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Catlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 19,842 : Mme Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans.—Ne 19,522 : M Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,446.

M. le docteur F.-W Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

» Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de ia vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry.

» L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complément rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil. ; 7 fr. ; 12 kil. 60 fr. — *les Biscuits de Revalescière*, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — DU BARRY et Ce, 26, place Vendôme, Paris.—Dépôt à Cahors: Vinel, pharmacien et Bénech-Bigourdant, épicier.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel PILON, de Paris.

On demande des représentants

Pour tous les extraits et articles non-signés,
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc.
S'adresser au bureau du Journal.

BAYLES JNE
RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, coloriés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortimenten longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousses de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÉVRERIE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÉGE.

Atelier de Reliure
CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :
Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 43 fr.
id. pour les Départements. fr.

COMMUNE DE SOTURAC
PAROISSE D'AGLAN

Le public est prévenu que l'Adjudication concernant la reconstruction de l'Eglise d'Aglan, aura lieu au presbytère de cette paroisse, le Dimanche, 19 novembre, à 3 heures du soir.

La dépense totale s'élève à la somme de..... 17,389 48
non compris la somme à valoir.
Cautionnement en argent..... 867 47

LE BIEN PUBLIC
DE PARIS
Journal quotidien, politique et littéraire
LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIEUX
Informations rapides et précises
Expédié par les trains-poste du soir

PRIMES EXCEPTIONNELLES
La Réforme économique,
Le Journal des Jeunes Mères,
La Vie domestique, etc.

DÉPARTEMENTS
Trois mois : 15 fr. | Six mois : 30 fr. | Un an : 60 fr.
Un Numéro : **15** centimes

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS
Sur demande par lettre affranchie

Paris, Rue Coq-Héron, 5

---

1 FRANC en TIMBRES POSTE pour SIX MOIS D'ESSAI

JOURNAL DES RENTIERS
le meilleur des journx financiers, 34, rue Provence, Paris, 6e année, paraît chaq. dimanche; liste des tirages et des titres opposés; renseignements sur toutes valeurs; prix des coupons; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 f.; achat et vente de valeurs; conseils pour placements financiers; ordres de bourse aux conditx des Agents de change; avances sur titres. Administratr : M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, ✠ officier de la Légion d'honneur.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER
Paraît tous les Dimanches.
Résumé de chaque numéro :
Informations financières.

2 fr. par AN. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des Chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs. 2 fr. par AN

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

Paris. - 45, rue Vivienne, 45. - Paris

Envoyer mandat ou timbres postes.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

RHUME DE CERVEAU
Sa guérison immédiate par la
NASALINE GLAIZE
Elle enlève de suite l'inflammation, rend la respiration libre et prévient le rhume de poitrine.

GUERRES
DE LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE
ET DU PREMIER EMPIRE

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS MILITAIRES ET CIVILS
ET D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES DE CETTE ÉPOQUE MÉMORABLE DE NOTRE HISTOIRE

13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre
AVEC UN MAGNIFIQUE ATLAS
Contenant 72 planches in-folio gravées sur cuivre, représentant les principales batailles et les monuments élevés à la gloire de nos armées, d'après les tableaux et les bas-reliefs célèbres de Horace Vernet, Carle Vernet, Gros, Girodet, Gérard, David, Lesueur, Bergeret, Gaulle, Chinard, Dejoux, etc., etc. Prix..... 100 fr.
Payables cinq francs par mois.

GRAND DICTIONNAIRE LAROUSSE
Le dernier volume de cette œuvre immense vient de paraître, l'ouvrage complet formant **15** gros volumes, livrés de suite. Prix..... 600 fr.
Payables vingt francs par mois.

LIBRAIRIE ABEL PILON
33, rue de Fleurus, à Paris
CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
CINQ FRANCS PAR MOIS JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION.

Pour un achat au-dessus de cent francs le payement est divisé en vingt mois.
En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessous.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de payement, sans pour cela que les prix des éditeurs soient augmentés.
(*Voir notre Catalogue.*)
TOUTE DEMANDE NE PEUT ÊTRE INFÉRIEURE A VINGT FRANCS.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments, Musique religieuse, Musique militaire, etc.

Nos Catalogues sont marqués aux prix nets à vendre, c'est-à-dire qu'une diminution des deux tiers se trouve faite ; un morceau de 6 fr. est marqué 2 fr., etc.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi ; doigtée par Moscheles, soit 11 vol. grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers, et le Catalogue spécial de Musique.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris

Les *Modes Parisiennes* sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux *Modes Parisiennes* de publier, *bien avant les autres journaux*, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT
Paris et départements

PREMIÈRE ÉDITION
COMPRENANT
1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures;
2° Chaque mois une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.
an, **14** fr.—6 mois, **7** fr.—3 mois, **3** fr. **50**

DEUXIÈME ÉDITION
COMPRENANT
1° Chaque semaine le Numéro de huit pages comme la première édition ;
2° Chaque mois la double pl. de Patrons ;
3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, colorié et imprimée sur papier de luxe.
1 an, **25** fr.—6 mois, **13** fr. **50**—3 mois, **7** f.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

MARCOLS (Ardèche). **Eau Minérale** *alcaline, ferrugineuse, très-gazeuse.* Eminemment tonique et digestive. Seule eau ferrugineuse qui ne constipe pas et ne s'altère pas. Très recommandée contre toutes les affections gastralgiques, l'anémie, la chlorose, les calculs biliaires, la gravelle ; reconstitue les organismes débilités. Excellente boisson de table.— Dépôt : Pharmaciens et marchands d'eaux minérales.—Administration à Marcols (Ardèche).

La Société désire être représentée par une bonne pharmacie dans toutes les villes où elle n'a pas encore créés de dépôts.